

(¹)

(N° 3.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 1898.

BUDGETS DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR L'EXERCICE 1899 (¹).

AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

EXPOSÉ GÉNÉRAL.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de soumettre à la Législature les amendements proposés par le Gouvernement aux Budgets pour l'exercice 1899, ainsi qu'un nouveau projet de Budget des Voies et Moyens. Celui-ci, qui remplace le projet de Budget primitif, contient certaines dispositions d'ordre fiscal qui sont l'objet du Titre 1^{er} du projet de loi.

En tenant compte des amendements, l'ensemble des projets de Budgets formant le Budget général des recettes et des dépenses (service ordinaire) permet d'établir comme il suit le bilan présumé de l'exercice 1899 :

Montant des évaluations de recettes	. . . fr.	435,037,428 40
— prévisions de dépenses	. . .	433,778,823 69
Soit un excédent de recettes de	. . . fr.	1,258,604 71

(¹) Budgets, n° 83, I à XIV. (Session de 1897-1898.)

Le tableau suivant présente le détail de cette situation :

DÉSIGNATION DES BUDGETS.	MONTANT DES BUDGETS EN PROJET pour l'exercice 1899.		DIFFÉRENCES.	
	Primitifs.	Amendés.	Augmentations.	Diminutions.
Dette publique { Dépenses ordinaires . .	126,567,356 24	126,239 519 94	»	327,836 30
— exceptionnelles.	100,000 »	100,000 »	»	»
Dotations { — ordinaires . .	4,953,900 »	5,060,370 »	106,470 »	»
— exceptionnelles	»	»	»	»
Ministère de la Justice. . . { — ordinaires . .	21,597,310 »	22,003,190 »	305,880 »	»
— exceptionnelles.	608,500 »	1,022,500 »	414,000 »	»
— des Affaires Étran- { — ordinaires . .	2,823,228 »	2,996,403 »	173,175 »	»
gères. } — exceptionnelles.	»	4,000 »	4,000 »	»
— de l'Intérieur et de { — ordinaires . .	26,450,186 »	26,660,001 »	218,815 »	»
l'Instruction publique { — exceptionnelles.	700,000 »	1,315,710 »	615,710 »	»
— de l'Agriculture et { — ordinaires . .	22,050,269 »	22,339,475 25	289,206 25	»
des Travaux publics. } — exceptionnelles.	1,940,000 »	2,802,000 »	862,000 »	»
— de l'Industrie et du { — ordinaires . .	2,984,910 »	3,312,470 »	327,560 »	»
Travail. } — exceptionnelles.	185,000 »	655,000 »	470,000 »	»
— des Chemins de fer, { — ordinaires . .	132,367,015 »	138,163,054 »	5,798,039 »	»
Postes et Télégraphes. } — exceptionnelles.	»	»	»	»
— de la Guerre. . . { — ordinaires . .	48,470,100 50	48,520,065 50	58,965 »	»
— exceptionnelles.	3,310,000 »	5,585,500 »	2,275,500 »	»
Gendarmerie	5,075,300 »	5,128,800 »	53,500 »	»
Ministère des Finances. . . { — ordinaires . .	18,400,365 »	18,474,765 »	74,400 »	»
— exceptionnelles.	1,500,000 »	1,500,000 »	»	»
Non-Valeurs et Remboursements	1,876,000 »	1,876,000 »	»	»
TOTAL. . . { Dépenses ordinaires . .	113,715,939 74	120,794,113 69	7,406,010 25	327,836 30
— exceptionnelles.	8,343,500 »	12,984,710 »	4,641,210 »	»
TOTAL GÉNÉRAL	122,059,439 74	133,778,823 69	12,047,220 25	327,836 30
Voies et Moyens.	124,428,778 49	135,037,428 49		
EXCÉDENT DES RECETTES	2,369,338 66	1,258,604 71	11,719,383 95	

En ce qui concerne les recettes, le tableau suivant indique par branche de revenu, comparativement au projet de Budget primitif, les augmentations et les diminutions qui résultent du nouveau projet de Budget des Voies et Moyens :

	Augmentations.	Diminutions.
ART. 1 ^{er} . Contribution foncière . fr.	58,000 »	»
» 4. Redevances sur les mines .	400,000 »	»
» 5. Droits d'entrée.	»	1,622,120 »
A REPORTER . . fr.	458,000 »	1,622,120 »

	REPORT. . . fr.	458,000 »	1,622,120 »
ART. 6. Accises		1,571,870 »	»
» 8. Enregistrement		1,000,000 »	»
» 10. Hypothèques		150,000 »	»
» 12. Timbre		400,000 »	»
» 19. Chemin de fer		7,000,000 »	»
» 20. Télégraphes et téléphones .		500,000 »	»
» 21. Postes		645,900 »	»
» 39 (nouveau). Produits des laboratoires d'analyses de l'État.		100,000 »	»
» 40 (¹). Part réservée à l'État dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale		100,000 »	»
» 41. Bonification d'un quart pour cent par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne, au delà de 275 millions de francs, des billets de la Banque Nationale		150,000 »	»
» 43 (¹). Dividende de 30,000 actions de la Compagnie du chemin de fer du Congo.		105,000 »	»
» 44 (¹). Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux		50,000 »	»
		12,230,770 »	1,622,120 »
AUGMENTATION. . . fr.		10,608,650 »	

Ces augmentations et ces diminutions, de même que celles proposées aux projets de Budgets des dépenses, sont justifiées dans une note explicative qui se trouve en tête de chaque projet de Budget.

(¹) Les articles 40, 43 et 44 correspondent aux articles 39, 42 et 43 du projet de Budget primitif.

APPLICATION DE LA RÉFORME BUDGÉTAIRE.

Le projet de Budget pour l'exercice 1899, tel qu'il est amendé, contient pour les différents départements ministériels, sous la rubrique *Dépenses exceptionnelles*, des crédits à concurrence de 12,984,710 francs pour couvrir l'ensemble des dépenses qui n'ont pas le caractère de permanence des dépenses dites « ordinaires » et qu'il ne convient pas cependant de porter, comme on le faisait jadis, au Budget extraordinaire, parce qu'elles ne s'appliquent point à l'extension de notre outillage économique.

D'autre part, les fonds d'amortissement demeurés sans emploi ne figurent plus au Budget des Voies et Moyens et la recette en est maintenant transférée au Budget extraordinaire; leur montant, pour l'exercice 1899, est de fr. 5,751,530.64.

Il résulte donc de la double réforme introduite dans la comptabilité budgétaire que le Budget ordinaire de 1899 se trouve être, comparativement aux Budgets d'autrefois, grevé d'une charge et privé d'une ressource qui s'élèvent ensemble à fr. 18,736,240.64.

L'exposé général du projet de Budget primitif (*Doc. parl.* n° 83 de la session 1897-1898), qui présente notamment la situation du Trésor public au 1^{er} janvier 1898, fournit d'utiles indications sur l'amortissement et sur la situation des Budgets des derniers exercices.

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.
